

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 6 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Nicolas BRIOLLAND.

Les conditions sanitaires obligent la tenue de la réunion du Conseil Municipal à huis-clos.

Etaient présents : Mmes et MM BALIVET Didier, BILLIAT Catherine, BRIOLLAND Nicolas, CABUS Lydie, CASTELLANI François, DESSE Jean-Claude, DIAKITE Christel, GROSBOIS Virginie, MINOT Yann, PEREIRA Maria, PRULIERE Matthieu, SANCHEZ Antonia, VILLATTE Patricia (départ à 22h35).

Absents excusés : BOULANGER Philippe, RICHARD Philippe

Secrétaire de séance : MINOT Yann

Ordre du Jour

1) Vie de la commune

1- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) rue Pinon, parcelle AB 244

1) VIE DE LA COMMUNE

1- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) rue Pinon, parcelle AB 244

Le maire rappelle le projet de vente de la parcelle AB 244, située rue Pinon.

Après une suspension de séance de 20 minutes de, de 20h20 à 20h40 pour permettre de récupérer des informations complémentaires, le conseil municipal a pu ainsi échanger sur la connaissance des prix de vente actuels de terrain, de 27 € à 90 € le m² à Augy, des types de projets possibles, crèche, maison médicale, mairie, logements sociaux et de seniors.

Chaque élu a pu ainsi se positionner au regard du projet de préemption, de l'intérêt porté par le terrain contigu en vente, en lien avec le projet de la nouvelle mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 12 votes pour et 1 vote contre :

- décide de préempter le terrain cadastré AB 244 pour un montant de 31 000 €.
- charge le maire d'en informer le notaire et de signer tout document relatif à cette acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37.